



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente juin deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
M. Michel LE BERRE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL07.07.2023-041: Tarifs Restauration scolaire et accueil périscolaire selon le quotient familial établi par la CAF.

Depuis le décret n° 2006-753 du 29/06/2006, les prix de la restauration scolaire, sont fixés par la collectivité territoriale, et ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Le Coût d'un repas en 2022 s'élevait à 7.64 €.

La tarification des prestations Restauration scolaire et Accueils périscolaires est établie selon le quotient familial : ce dernier est déterminé selon la composition et les ressources annuelles de la famille.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, nous avons instauré des tarifs forfaitaires par période et par enfant qui sont établis sur la base d'un tarif journalier et appliqués en tenant compte du nombre de jours réels de fonctionnement du service. Ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis le 2 septembre 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Fixe à compter du 1 septembre 2023, les tarifs au restaurant scolaire comme suit :

Quotient Familial	Prix par repas	Participation des familles	Participation de la commune
Jusqu'à 400€	0.98 €	12.83%	87.17%
De 401 à 630€	1.45 €	18.97%	81.03%
De 631 à 840€	2.17 €	28.40%	71.60%
De 841 à 1050€	2.88 €	37.69%	62.31%
De 1051 à 1260€	3.59€	46.99%	50.01%
A partir de 1261€	3.90€	51.05%	48.95%

Quotient Familial		Jusqu'à 400 €	De 401 à 630 €	De 631 à 840 €	De 841 à 1050 €	De 1051 à 1260 €	A partir de 1261 €	Date des factures
		Montant facturé par enfant et par période						
TARIFS FORFAITAIRE	1 ^{ère} période 04/09 au 16/11	34.30 €	50.75€	75.95 €	100.80€	125.65 €	136.50€	Décembre 2022
	2 ^{nde} période 17/11 au 30/01	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80€	125.65 €	136.50€	Février 2023
	3 ^{ème} période 0/02 au 16/04	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80€	125.65€	136.50€	Mai 2023
	4 ^{ème} période 18/04 au 05/07	34.30 €	50.75 €	75.95 €	100.80€	125.65 €	136.50€	Juillet 2023
TARIF OCCASIONNEL		4.10€						
TARIF ADULTE		5.45 €						

Précise que les absences seront déduites que sur présentation de justificatifs avant l'établissement des factures.

Fixe à compter du 1 septembre 2023, les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Quotient familial	Accueil périscolaire		
	Matin	Soir	Matin + Soir
Jusqu'à 400€	0.39€	0.67€	0.80€
De 401 à 630e	0.51€	0.87€	1.03€
De 631 à 840€	0.75€	1.30€	1.54€
De 841 à 1050€	0.97€	1.72€	2.04€
De 1051 à 1260€	1.22€	2.14€	2.52€
A partir de 1261€	1.32€	2.31€	2.74€

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Martin is partially obscured by a black ink signature.

Christophe LE ROUX